



CAPD promotions du 3 décembre 2013

Mme l'Inspectrice d'académie, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Nous pouvons commencer par évoquer l'ISAE. La première partie vient d'être versée. Cependant, les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS et de classes relais, ainsi que les CPC et les enseignants référents sont exclus du bénéfice de cette mesure alors qu'ils assument les mêmes missions que tous les autres professeurs des écoles. C'est injuste et inacceptable. De même pour les maitres-formateurs qui ne touchent cette indemnité qu'en partie alors qu'ils travaillent bien à temps complet.

Il ne s'agit en rien d'une véritable revalorisation. D'autant que le rapport de l'OCDE, publié il y a quelques mois, montre que le salaire des enseignants français est toujours inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

Mais revenons au sujet principal qui nous réunit aujourd'hui.

La CAPD de décembre qui traite traditionnellement des passages d'échelon fera environ 2200 heureux.

D'autant plus heureux que depuis juillet 2010, le gel du point d'indice a empêché toute augmentation de salaires. Seul l'avancement dans la carrière permet de faire évoluer le salaire dans un sens positif ! Dans ce contexte d'augmentation des cotisations retraites (entérinées et à venir), de baisse du pouvoir d'achat, l'inéquité du rythme d'avancement, dénoncé par le SNUipp-FSU, se révèle encore plus flagrant. La vitesse de promotion ainsi soumise à l'arbitraire de la note d'inspection fait que de nombreux collègues, y compris avec des carrières complètes, partent à la retraite sans avoir atteint l'indice terminal de 783. De plus, ce dispositif met en concurrence nos collègues et ne favorise pas, contrairement à ce qui serait souhaitable, le travail en équipe et la coopération.

Le SNUipp-FSU revendique le même rythme d'avancement pour toutes et tous, c'est possible dans certains corps de l'éducation nationale, chez les inspecteurs notamment, dans le corps des PE Hors-classe, pourquoi cela ne serait-il pas possible chez les professeur-es des écoles et instituteurs-trices ?

Le SNUipp-FSU revendique également une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice. Faute d'annonce dans ce sens, nos collègues attendent leur promotion avec impatience pour leur permettre de redresser un équilibre budgétaire bien précaire pour certains.

Pour finir cette déclaration, nous souhaitons rappeler le rôle positif des délégués du personnel. Cette CAPD montre une fois de plus le bénéfice du travail paritaire.

Un bug informatique ayant été repéré par le SNUipp-FSU77, nous avons permis d'éviter des erreurs dans la publication des résultats des promotions et avancements.